

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2020)
Heft: 2301

Artikel: De l'incohérence des subventions à la cohérence des politiques publiques : ne plus subventionner les activités qui nuisent à la biodiversité, un chantier pour des politiques publiques d'avenir
Autor: Longet, René
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024157>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

assemblées citoyennes accessibles au grand public. Leur succès dépend en effet non seulement de l'organisation, mais également de la perception du processus par le public. Le principe de transparence est essentiel. Il doit guider la stratégie de communication: communiqués clairs et accessibles, diffusion des sessions plénières en direct, et détermination du moment et de qui – membres de l'assemblée, médias – peut communiquer sur les avancées.

6. Comment lancer une assemblée citoyenne ?

Pour finir, concernant le lancement d'une assemblée citoyenne, qui peut demander l'organisation d'un tel processus et choisir quel sera son objectif?

Dans la plupart des [cas existants](#), elles ont été initiées «*par le haut*», c'est-à-dire par les autorités. Cette solution permet, si tout va bien, d'assurer l'intégration du dispositif délibératif dans une procédure de prise de décision politique. Mais elle implique aussi que ce sont les autorités qui choisissent le sujet discuté par l'assemblée.

Dans [certains cas](#), les assemblées citoyennes ont été mises en place «*par le bas*», par des associations de la société civile comme en Islande, en Belgique ou en Australie. Pour la Suisse, qui connaît l'initiative et le référendum, on pourrait imaginer de permettre, en plus, à des parties de la population de déclencher une assemblée citoyenne sur un sujet de leur choix et dont le but serait défini préalablement.

De l'incohérence des subventions à la cohérence des politiques publiques

Ne plus subventionner les activités qui nuisent à la biodiversité, un chantier pour des politiques publiques d'avenir

René Longet - 11 octobre 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/37564>

La transition vers la durabilité de nos activités économiques et sociales n'est plus une option, mais une nécessité pour garantir le futur de l'humanité et de la Terre. La clé de la réussite de cette évolution implique la cohérence des politiques publiques.

Au niveau planétaire, [l'Accord de Paris](#) n'exige pas seulement de contenir l'élévation de la température moyenne sur Terre «*nettement en-dessous de 2°C*», mais aussi de «*rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre*» (article 2). Les investisseurs privés ne sont pas seuls concernés, les pouvoirs publics également. Dans son [rapport 2020](#), *Point annuel sur les objectifs de développement durable*, le secrétaire général de l'ONU note que «*les subventions aux combustibles fossiles dans*

le monde s'élevaient à plus de 400 milliards de dollars en 2018» (§ 111, p.16).

De même, il est clairement reconnu que les surplus agricoles du Nord déversés à prix bradés dans les pays du Sud constituent une concurrence déloyale grave pour les producteurs locaux, et un obstacle majeur au développement de l'agriculture vivrière et des marchés locaux. Toutefois, alors que l'OMC exige depuis 2013 l'arrêt de ces subventions néfastes, elles subsistent à hauteur de plus de 100 milliards de dollars par année.

Incitatifs nuisibles

En Suisse on connaît l'importance de l'orientation des subventions, en particulier dans la politique agricole. C'est l'un des enjeux

majeurs de la *Politique agricole 22+* que de les cibler plus fortement sur l'atteinte d'objectifs environnementaux, encore loin d'être réalisés. Le discours du lobby paysan s'autoproclamant les meilleurs agriculteurs du monde est ici clairement démasqué: il y a encore beaucoup à faire pour protéger les sols et les eaux des rejets agricoles.

Dans le domaine de la biodiversité, le [Plan d'action biodiversité](#) de la Confédération comporte une action (§ 4.2.4) intitulée «Évaluer l'impact des subventions fédérales». Elle prévoit que «La Confédération présente d'ici 2023 une évaluation générale des effets des subventions fédérales et d'autres incitations ayant un impact sur la biodiversité». Lui faisant écho, la [Stratégie Biodiversité 2030](#) du Canton de Genève, datée du 21 février 2018, retient de «faire l'inventaire des dispositions légales et des flux financiers intervenant sur la biodiversité, afin d'identifier les incitations négatives et d'entreprendre leur correction» (p. 89).

Un [rapport](#) publié récemment par l'Institut fédéral de recherche sur la forêt, la neige et le paysage (WSL) – établissement annexe des Écoles polytechniques fédérales – présente les effets de diverses activités subventionnées sur la biodiversité. Il en ressort que la coordination des politiques publiques est loin d'être acquise.

Les chercheurs ont identifié quelque 160 subventions cantonales et fédérales à effets négatifs sur la biodiversité. Elles se déploient dans les domaines «des transports, de l'agriculture, de la sylviculture, de la production et de la consommation d'énergie, du développement urbain, du tourisme, de l'évacuation des eaux usées et de la protection contre les crues».

Dans tous ces secteurs, des incitatifs financiers actifs (subventions directes) ou passifs (incitations fiscales, externalités non imputées à leurs auteurs, par exemple) nuisent à l'objectif de la protection de la biodiversité.

Si 10 % seulement des subsides directs ou indirects ont un effet grave sur la biodiversité, les auteurs de l'étude soulignent que «ce sont souvent les faibles dommages infligés par un

grand nombre de subventions qui ont ensemble un impact fort».

Parmi les mesures négatives listées, les chercheurs recommandent «l'élimination de 40 % d'entre elles» et de réorienter les autres, du moins d'harmoniser les conflits d'objectifs. Conflits qui sont parfois internes aux divers champs des politiques environnementales: «Dans 28 % des subventions identifiées, il existe un conflit d'objectifs écologiques : l'objectif de la subvention est de protéger l'environnement ou la nature, alors que dans le même temps, l'activité subventionnée a des effets secondaires préjudiciables à la biodiversité».

En tout, ce ne sont pas moins de 40 milliards de francs qui sont en jeu, soit 30 à 40 fois les montants actuellement consacrés à la biodiversité. Enfin, selon les chercheurs, les difficultés pour mettre en place les correctifs nécessaires seront particulièrement fortes pour un tiers des situations documentées.

Analyse des contradictions, coordination et... élimination

Mais pas d'excuses pour l'administration et les décideurs politiques: la recherche établit sans discussion possible que la biodiversité, donc la base de la vie, s'étiole aussi du fait de leviers financiers et de politiques publiques non alignés sur l'objectif de sa protection. Concilier les tâches préconisées dans plus de 160 situations et la promotion de la biodiversité s'annonce aussi passionnant que semé d'embûches. Grâce à l'équipe du WSL, les chiffres sont sur la table et la feuille de route dessinée.

Plus globalement, comment mieux coordonner des politiques publiques qui, à force de se complexifier et de se densifier, se superposent tel un mille-feuille mal ajusté ?

La politique de la biodiversité, qui succède peu à peu à une approche ciblée sur les réserves naturelles et les zones protégées, illustre la solution ex-post, à savoir lister au mieux toutes les contradictions imputables à des orientations contraires issues d'autres politiques publiques. Il serait toutefois judicieux de procéder le plus tôt

possible à l'analyse des contradictions entre les politiques publiques et les incitatifs qui leur sont liés et de donner aussi quelques directives en vue de la nécessaire révision des pesées d'intérêt. Un peu comme quand on édicte une nouvelle loi, on saisit l'occasion pour adapter des textes plus anciens.

En cette période d'urgence environnementale, il

serait hautement souhaitable de clarifier les priorités qui en découlent, afin qu'à la source et de manière transversale la conduite de l'ensemble des affaires publiques intègre ces nouvelles exigences. Mais quelle que soit l'approche choisie, on ne coupera pas au passage en revue des obstacles ni à l'entreprise fort laborieuse de leur élimination.

Prévoyance vieillesse: intérêts négatifs ou l'arbre qui cache la forêt

Quid des intérêts négatifs? Retour sur ce qu'ils représentent afin de questionner les idées reçues quant à l'affaiblissement de la prévoyance vieillesse

Danielle Axelroud Buchmann - 12 octobre 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/37568>

Depuis quelque temps, la Confédération lance des [emprunts obligataires](#) qui ne sont pas rémunérés ou, pire, dont les souscripteurs sont gratifiés d'intérêts négatifs. En d'autres termes, les investisseurs qui souscrivent ces emprunts devront payer des intérêts au lieu d'en recevoir. La BNS, de son côté, fait payer des [intérêts négatifs aux banques](#) sur une partie de leurs avoirs à vue, depuis 2015 déjà. Dans ce contexte, les trois piliers de la prévoyance vieillesse voient leur rendement évoluer de manière différenciée. Les intérêts négatifs frappent surtout l'AVS et la prévoyance professionnelle, dont la gestion se fait du coup plus difficile.

Rendement affaibli des deux premiers piliers

L'AVS a pu compter pendant 65 ans sur le rendement de sa fortune. Désormais, certains placements sont frappés d'intérêts de moins 0,5 % à moins 1 %. Cette «pénalité» reste certes modeste, grâce à la courbe quasiment plate du taux d'inflation en Suisse, mais elle n'en pèse pas moins sur le rendement des capitaux épargnés. Le rendement de la fortune de l'AVS est devenu [aléatoire](#). L'année 2015 a sonné comme un coup de semonce, le revenu de la

fortune, qui excédait jusqu'ici régulièrement le milliard de francs par an, s'était réduit à quelque 20 millions. Après deux bonnes années, les comptes 2018 ont plongé dans le rouge, avec une perte de plus d'un milliard de francs, pour remonter en 2019 avec près de trois milliards de rendement.

La prévoyance professionnelle comptait sur «*le troisième cotisant*». Les caisses de pension recevaient, outre les versements des employeurs et des salariés, les revenus de leur fortune. Pour une partie, les rendements sont devenus négatifs – et cela pour un temps destiné à durer, selon les connaisseurs. Pourtant la prévoyance professionnelle n'est pas seulement victime de cette évolution; elle en est aussi partiellement responsable.

La loi de l'offre et de la demande

Dans un [article](#) en deux volets, paru dans le quotidien en ligne *Republik*, le journaliste économique Simon Schmid explique pourquoi l'argent ne génère plus aucun rendement et va même jusqu'à faire supporter des intérêts négatifs aux épargnants. Les capitaux aussi suivent les règles de l'offre et de la demande.